

- **Conditions de participation:**

- **Journée scientifique:**

- Gratuit pour les membres de l'Alfest (à jour de leur cotisation annuelle 2014 individuelle ou collective)
- 50 € (journée scientifique seule)
- 45 € pour les membres de l'Aforcump, ISTSS, ESTSS
- 15 € pour les étudiants de moins de 26 ans sur justificatif
- Chèque à l'ordre de « Alfest » (adresse ci-dessous)
- Date limite d'inscription: 10 novembre 2014

- **Informations:**

- Carole Damiani
- **PAV** / Alfest – 12 rue Charles Fourier - 75013 Paris
- Mail: [alfest@voila.fr](mailto:alfest@voila.fr)
- Site: [www.trauma-alfest.com](http://www.trauma-alfest.com)

- **Lieu de la journée scientifique:**

Ecole du Val de Grâce  
Amphi Rouvillois  
1 Place A. Laveran – 75005 Paris  
M° Port Royal – Bus 91



**ALFEST**

**Association de langue française pour  
l'étude du stress et du trauma**

**Journée scientifique de l'Alfest**

**Mercredi 26 novembre 2014**

**«Réparation:**

**Le trauma confisqué»**

**Ecole du Val de Grâce  
PARIS**

# REPARATION: Le trauma confisqué

8 45 – Accueil des participants et ouverture

**Présidence:** **Gilbert Vila** (Vice-président de l'Alfest)

9 00 – **Introduction: Stéphane Gicquel** (Directeur de la Fédération Nationale des Victimes d'accidents collectifs et d'actes de terrorisme – FENVAC, Paris)  
*« Retour d'expérience sur la prise en charge « psy » des victimes et réparation ».*

9 30 – **Paul Messerschmitt** (Pédopsychiatre, expert, Paris) *«L'expertise : entre restitution ad integrum et prothèse »*

10 15 – **Jean-Luc Viaux** (Professeur émérite de psychologie, expert judiciaire, Rouen):*«L'évaluation du traumatisme entre clinique du sujet et socialmédiatisation»*

11 00 – **Pause -café**

**Discutant:** **Jacques Roisin** (Administrateur de l'Alfest)

11 30 – **Régine Waintrater** (Maitre de conférences en psychopathologie clinique, Université Paris 7, Psychanalyste) *«Réparer le génocide: la question des indemnisations dans les violences d'Etat ».*

12 15 – **Pause – Repas libre**

\* à confirmer

**Présidence:** **Etienne Vermeiren** (Vice Président de l'Alfest)

14 00– **Eric Caillon** (Psychiatre des hôpitaux et médecin de recours, Versailles): *«De la nécessaire individualisation de l'évaluation psychiatrique en dommage corporel: L'exemple des victimes de viol»*

14 45 – **Frédéric Bibal** (Avocat, barreau de Paris) : *«Réparation intégrale et traumatisme: Approche pratique d'une fiction nécessaire»*

15 30 – **Pause**

**Modération :** **Claude Lienhard\***

16 00 – **Table ronde sur le « préjudice d'angoisse »:**

**Présentation** Marie-France Steinlé-Feuerbach (Professeur émérite de Droit privé, Université de Haute Alsace).

**Discutants:** Frédéric Bibal (Avocat), Humbert Boisseaux (Professeur agrégé du Val de Grâce) & Claude Barrois\* (Professeur agrégé du Val de Grâce)

17 15 – **Conclusion & informations diverses**  
Gilbert Vila & Carole Damiani

Présentation de **l'ouvrage de J. Roisin** *« Dans la nuit la plus noire, se cache l'humanité».*

8 00 - 18 00 – Stand Librairie

# REPARATION: LE TRAUMA CONFISQUE

- L'on a beaucoup argumenté et plaidé, dans les années récentes, en faveur de la « réparation » du traumatisme au point que ce terme, polysémique, voire ambigu ou approximatif dans son usage en psychopathologie, on ne songe même plus à l'interroger tant il semble aller de soi. Dans le discours courant il paraît établi qu'il ne saurait y avoir de processus thérapeutique sans cette condition préalable. Mais la réparation peut-elle postuler au rang de concept psychodynamique ? Répare-telle vraiment le sujet traumatisé au sens le plus commun du retour à l'état normal de quelque chose d'endommagé ? La réparation peut revêtir différentes formes. Mais on entend le terme avant tout dans son acception juridique qui est de procéder au dédommagement d'un préjudice, notamment par le versement d'une somme d'argent. Un avantage concret compense la survenue d'un « désavantage » psychique, rétablissant en cela une forme d'équilibre si l'on accepte que les deux termes puissent s'équivaloir. Le signifiant « préjudice » nous conduit par association à celui de « victime », statut ainsi assigné au sujet traumatisé et qui n'est pas non plus sans poser quelques questions. La réparation serait une condition, nécessaire selon certains, de la guérison clinique. En saisit-on tous les ressorts ? Un maître mot est celui de « reconnaissance ». La réparation produit, selon ses zéloteurs, un effet de reconnaissance, institutionnelle, sociale, du préjudice. Le sujet préjudicié, ainsi réparé, reconnu, restaure une estime de lui-même ainsi qu'un lien institutionnel, social. Ce phénomène intervient en contrepoint d'un penchant à la dépréciation, à la culpabilisation, ainsi que d'une tendance à l'altération du lien social, au retrait, au repli dont on sait qu'elle est consubstantielle à la clinique du traumatisme. Alors qu'il se trouvait exclu, on lui redonne une place sociale à la mesure de l'iniquité dont on reconnaît qu'il fut victime et dont on lui prodigue réparation. Les mesures concrètes de réparation qui témoignent du soutien institutionnel ou social fondent des liens de solidarité dont on ne peut douter qu'ils sont d'un grand secours pour les patients traumatisés. Les progrès réalisés récemment et allant en ce sens ne sauraient être remis en cause. Il y aurait cependant un risque à ce que le discours de la réparation ne se fasse à l'excès prosélyte dans la revendication du statut victimaire. Cela pourrait induire une réification de la position subjective des sujets traumatisés, leur interdisant de subjectiver et de prendre en responsabilité les effets de la rencontre traumatique. Toute possibilité d'appropriation de l'événement causal leur serait alors barrée, « confisquée » par le discours moral et globalisant du propagandisme victimaire.
- J.P. Rondier (Administrateur de l'Alfest)

# BULLETIN D'INSCRIPTION

## Journée scientifique de l'Alfest – 26 novembre 2014

- Nom.....Prénom.....
- Adresse.....  
.....  
.....  
.....
- Téléphone.....
- E.Mail.....@.....

- **Règlement par chèque** (ordre = Alfest): A adresser à:  
C. Damiani – **PAV** / Alfest – 12 rue Charles Fourier –  
F-75013 Paris

- **N° Siret, code APE – N° Iban pour les virements**
- N° Siret: 494 659 188 00010 – APE 913E
- N° Formateur: 11 75 42318 75
- N° Iban pour les virements :
- FR76 1010 7001 7100 3107 1136 430
- Bic: BREDFRPPXXX

Précisez toujours le n° et la date du virement:

.....  
.....

### - **Informations:**

Mail: [alfest@voila.fr](mailto:alfest@voila.fr)

Site: [www.trauma-alfest.com](http://www.trauma-alfest.com)

### • **Inscription à la journée scientifique:**

#### • **Cochez la case correspondant à votre règlement:**

#### • **Non adhérent à l'ALFEST :**

- 50 € Journée scientifique seule
- 15 € Etudiants\* : journée scientifique seule
- 45 € Membres\* de l'Aforcump, ISTSS, ESTSS

\* *Sur justificatif (carte d'étudiant de moins de 26 ans, cotisation à jour...)*

#### • **Adhérent à l'ALFEST**

- gratuit (*cotisation individuelle ou collective de 2014 à jour*)\*\*

\*\* *Cotisation individuelle annuelle de 70 €*

\*\* *Cotisation collective annuelle de 300 € ou 500 € (voir bulletin d'abonnement)*

*Bulletin d'adhésion à l'Alfest disponible sur le site*  
[www.trauma-alfest.com](http://www.trauma-alfest.com) *ou sur demande :*  
[alfest@voila.fr](mailto:alfest@voila.fr)